

COMMUNE LAVERNOSE-LACASSE  
DEPARTEMENT HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres afférents au conseil municipal : 23  
Nombre de membres présents : 14  
Nombre de suffrages exprimés : 17  
Date de la convocation : 04/12/2023

**Objet :** Convention d'utilisation et de mise à disposition d'un peigne à gazon JOKER entre les communes de Longages et de Lavernose-Lacasse

**Numéro :** VII-2023/71

**SEANCE du 11 décembre 2023**

L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS et le onze décembre à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur DELSOL Alain, Maire de la commune de LAVERNOSE-LACASSE.

**Présents :** DELSOL Alain, PELLEGRINO Yvette, DESPLAS Janine, MASCRE Gérard, ZARADER Karine, LELEU Gérard, GUERINI Gilberte, BASCANS Pascale, BONNAC Patrick, LECOMTE Nathalie, SENTENAC Chrystèle, FEUILLERAT Patrick, GUELIN Carole, TORRES Sébastien

**Pouvoirs :** SENTENAC Patrick pouvoir à PELLEGRINO Yvette, BONNEMAISON Chantal pouvoir à ZARADER Karine, LEROUX Jean-François pouvoir à DELSOL Alain

**Absents excusés :** DOTTO Christian, LEBLOND Alain, PAROLIN Vanessa, DE PUYMAURIN Thierry, BIZET Cécile, LAMANDE Laurent

Madame PELLEGRINO Yvette élue secrétaire de séance

Les communes de Longages et de Lavernose-Lacasse ont décidé de se rapprocher en vue de la mise à disposition d'un peigne à gazon par la commune de Longages.

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'utilisation et de mise à disposition,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

-d'autoriser le Maire à signer la convention d'utilisation et de mise à disposition d'un peigne à gazon JOKER entre les communes de Longages et de Lavernose-Lacasse

**A la majorité des membres présents et représentés  
POUR : 17 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0**

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

A LAVERNOSE LACASSE LE 11/12/2023  
Le Maire A.DELSOL



Le secrétaire de séance

REÇU EN PREFECTURE  
le 14/12/2023

Application agréée E-legalite.com